

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

Vous êtes une femme, vous souhaitez créer votre entreprise.

Avec le **Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes** (FGIF), l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

Créé en 1989, ce fonds de garanti connaît, depuis quelques années une augmentation significative du nombre de ses bénéficiaires. Des dispositions récentes sont venues renforcer l'accessibilité des femmes au dispositif :

1. Toute créatrice peut déposer sa demande de garantie sans l'accord préalable du banquier.
2. Le FGIF peut intervenir quel que soit le montant du prêt sollicité, à partir de 5 000 €.
3. La Plate-forme d'Initiative Locale "Bigorre-Initiative" instruit et sélectionne les dossiers FGIF sur le département qui doivent systématiquement lui être déposés.

Vous pouvez télécharger un dossier de demande de garantie sur le site : www.france.active.org ou le retirer auprès de :

- **la Plate-forme d'Initiative Locale "CDDE-Bigorre Initiative"**

5, rue Gaston Dreyt - Tarbes. Tél. 05 62 56 79 65

- **la Mission départementale aux droits des femmes**

et à légalité - Préfecture des Hautes-Pyrénées -

Place Charles de Gaulle - Tarbes. Tél. 05 62 56 65 30